

Les contributions

Contribution n°90 (Web)

👤 Anonyme

🕒 Déposée le 12 novembre 2022 à 17h11

Je ne comprends pas que l'on puisse encore penser agrandir les domaines skiables, alors que d'ici peu, il n'y aura plus de neige !

Il faut laisser vierge la nature en altitude pour que les animaux (et végétaux) puissent s'y établir au fur et à mesure qu'ils vont monter avec le réchauffement climatique.

De plus, la mode n'est plus au "tout ski"; il faut prévoir des activités alternatives pour ceux qui viennent en montagne et qui ne skient pas.

On parle de ZAN (Zéro Artificialisation Nette) dans les communes, et l'on veut massacrer la montagne ???!

[Replier](#)

Apportez votre contribution

Déposer un avis sur le registre dématérialisé de cette enquête publique est simple, sécurisé et si vous le souhaitez anonyme.

Il vous reste encore 6 jours.

[Déposer une contribution](#)

Contribution n°89 (Web)

👤 Par Maud von Rosenberg

🕒 Déposée le 12 novembre 2022 à 15h02

Le secteur de Talière si situe au-dessus de l'arrivée du TSD 6 places, l'été on peut monter jusqu'au sommet du TK de la Plagne par un sentier sympa qui chemine sur la crête de Talière, l'hiver certains descendent en hors-piste dans ce secteur depuis le haut de la piste des crêtes en tirant sur la gauche et en descendant le long du sentier d'été, certains montent en rando à ski dans ce secteur. Même en pleine saison de ski, on reste dans un secteur peu fréquenté et encore sauvage. Le terrassement d'une piste défigurerait totalement le secteur été comme hiver.

Nous sommes une famille de 5 qui venons 3 à 4 fois par an à Montricher et sommes opposés à ce projet.

[Replier](#)

Contribution n°88 (Web)

👤 Anonyme

🕒 Déposée le 12 novembre 2022 à 11h54

Avis défavorable.....

Contribution n°87 (Web)

👤 Par CHAIX JACKY

🕒 Déposée le 12 novembre 2022 à 09h33

Avis favorable

Contribution n°86 (Web)

👤 Par Audebran pierre

🕒 Déposée le 10 novembre 2022 à 15h31

L'extension des domaines skiables en altitude constitue un danger particulier pour la biodiversité en montagne. Pour éviter que les stations n'empiètent progressivement sur les domaines vitaux des espèces montagnardes, il est nécessaire de sauvegarder des zones de tranquillité interdites aux projets impactants , conformément à la Convention Alpine (Article 9 du protocole « Aménagement du territoire et développement durable »).

Il est aussi important de tenir compte de l'opinion des usagers des Karellis que nous sommes, qui ne sont jamais sollicités, ou alors que très rarement lors des sondages de qualité de nos séjours, alors que de notre ressenti dépend l'activité économique de la commune et de la station . Cela pourrait également mettre en évidence d'autres façons de percevoir le paysage et les aménagements de domaines skiables. Au-delà de considérations exclusivement paysagères, le domaine skiable et leur logique d'aménagement actuelle est complètement remise en cause. Faut-il continuer à aménager pour une pratique hivernale vouée à devenir de plus en plus exceptionnelle, voire à disparaître ?

La transition vers de nouvelles formes de paysages et de nouveaux usages est à anticiper au plus vite par les aménageurs face à la rapidité des changements environnementaux. Le paysage estival doit être particulièrement soigné puisque les saisons hivernales deviennent incertaines. La notion de réversibilité doit être introduite au coeur de tout nouvel aménagement, en gardant en tête qu'il risque de devenir tôt ou tard obsolète.

Cette piste de Talière ne fera en aucune façon grandir et prospérer la station des Karellis.

AUDEBRAN PIERRE client de la station des Karellis depuis de décennies.

[Replier](#)

Contribution n°85 (Web)

👤 Par Pasquier, Anthony

🕒 Déposée le 10 novembre 2022 à 13h10

Au Karellis, le poumon économique reste l'activité hivernale et donc le ski.

L'espace de Talière est un endroit quasi inexploité en été comme en hiver. Mis à par quelque skieur très expérimenté, peut de gens s'aventure dans ce secteur.

La création d'une piste permettrait un renouvellement du domaine pour la clientèle débutante qui est par ailleurs majoritaire au karellis.

Cette piste doit être faite mais sans dénaturer le paysage

[Replier](#)

Contribution n°84 (Web)

👤 Par BRUNEAU

🕒 Déposée le 10 novembre 2022 à 11h12

le développement de la station est nécessaire. Il n'y a pas eu de gros aménagement de piste depuis longtemps. Notre clientèle est demandeuse de piste nouvelle et peu difficile

Il semble que le projet tienne compte de la protection du crêt de Talière

je suis donc favorable au projet

[Replier](#)

Contribution n°83 (Web)

👤 Anonyme

🕒 Déposée le 10 novembre 2022 à 10h44

aux karellis , des qu' un projet est proposé,il y a toujours des personnes se disant "ecolos" ou proche de la nature qui mettent des oppositions alors qu'ils profitent du systeme et sont heureux de pouvoir skier en utilisant les remontées mecaniques et les pistes damées et pour certains sont bien heureux de pouvoir travailler dans cette belle station

n'est ce pas contradictoire tout cela

je suis pour le projet

[Replier](#)

Contribution n°82 (Web)

👤 Par Tetaz mireille

🕒 Déposée le 10 novembre 2022 à 10h40

Nous avons obtenu avec fierté le label Station verte.

Être labellisé, définition ...entre autres..

_ Partager une vision commune,d'un tourisme à la fois authentique et respectueux des caractéristiques locales.

_ Développer des initiatives durables,en faveur d'une nature respectée et préservée.

Alors pourquoi ce choix,pour moi incompréhensif.

En détruisant une zone vierge,préservée ?

En créant une piste supplémentaire,qui n'est pas un besoin?

Il faut arrêter cette politique du « toujours plus »,cette fuite en avant incompatible et plus d'actualité,avec le changement climatique qui se profile,et la biodiversité menacée.

Nous sommes responsables de nos choix.

Nous avons la chance d'avoir une belle station ,pourvoyeuse d'emplois ,qui a permis à beaucoup de revenir vivre dans notre commune.

C'est important de la pérenniser,réfléchir a un tourisme respectueux,pour le bien de tous.

Je pense que creer une piste supplémentaire est une erreur.

Ce serait mieux de repenser l'existant,l'améliorer,pour offrir aux touristes,des activites et des loisirs dans le respect de la vie sous toutes ses formes (humain..animal ...vegetation...)

[Replier](#)

Contribution n°81 (Web)

👤 Par pasquier chantal

🕒 Déposée le 10 novembre 2022 à 10h40

Pourquoi être systématiquement toujours opposé à tous les projets qui sont proposés sur les Karellis, cette piste permettra d'ouvrir le domaine et de désenclaver le secteur des arpons

Ce projet peut montrer que l'on peut créer des choses tout en étant respectueux de la nature.

La nature est belle et forte, elle reprend toujours ses droits et elle sait s'adapter aux changements.

Je suis favorable au projet

[Replier](#)

Apportez votre contribution à cette enquête publique : [Déposer une contribution](#)

A propos

Ceci est la version dématérialisée du ou des registre(s) de l'enquête publique "MONTRICHER-ALBANNE : Demande d'Autorisation d'Aménagement de Piste de ski alpin (D.A.A.P.) - Piste de Talière sur le domaine DES KARELLIS".

Retrouvez tous les registres dématérialisés du département n°73 - Savoie

Plan du site

- Présentation
- Déroulement
- Documents de présentation
- Les contributions
- Déposer une contribution

Siège de l'enquête publique

MAIRIE DE MONTRICHER-ALBANNE

📍 Adresse
161 rue de la mairie
Le Bochet
73870 MONTRICHER-ALBANNE

🕒 Voir les horaires d'ouverture

📍 Adresse postale

Mairie de Montricher-Albanne à l'attention de monsieur Christian VENET commissaire enquêteur
« Enquête publique - Création de la piste de Talière »
161, rue de la mairie
Le Bochet
73870 Montricher-Albanne